

Extrait du registre des délibérations

Séance du 2 Septembre 2013

L'an 2013 et le 2 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

Présents : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David, TOUSSAINT Emmanuel

Excusé(s) : M. BRUNOT Hervé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 14/08/2013

Date d'affichage :

A été nommée secrétaire : Mme CREVISY Anne-Françoise

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2013-25 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES CADASTREES ZI 236 et ZI 8
2013-26 - ADHESION DE LA COMMUNE DE MERREY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIGNY
2013-27 - MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT) DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-MARNE
2013-28 - RÉGLEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE SAULXURES
- 2013-29 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ET ATTRIBUTION D'INDEMNITE
- TRAVAUX 2014

Réf : 2013-25 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES CADASTREES ZI 236 et ZI 8
Le Maire expose la demande envoyée par Maître TEYSSEIRE Stéphane, notaire à Varennes sur Amance (52) concernant les parcelles cadastrées ZI 236 et 8 sur le territoire de Saulxures.
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées ZI 236 et 8 sur le territoire de Saulxures.
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-26 - ADHESION DE LA COMMUNE DE MERREY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIGNY

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n° 04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes du Bassigny,
Vu la délibération de la communauté de communes du Bassigny en date du 24 juin 2013,
Vu la délibération de la commune de MERREY en date du 18 mai 2013,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'adhésion au 1er janvier 2014 de la commune de MERREY dans la communauté de communes du Bassigny
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier
- précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2013-27 - MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT) DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-MARNE

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements,

Vu l'arrêté préfectoral n° 654 en date du 14 mai 2013 fixant la liste des communes bénéficiaires de l'ATESAT pour 2013,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite la mission d'ATESAT de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne, pour une année à compter du 1er janvier 2013. Les caractéristiques de la mission sont définies dans le projet de convention et son annexe 1.
- autorise le représentant légal à signer la convention ATESAT et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-28 - RÈGLEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE SAULXURES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le règlement de la salle des fêtes de Saulxures ci-joint en annexe
- autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-29 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ET ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiées relative aux droits libérés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide et ce pour toute la durée du mandat du conseil municipal actuel

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à :

- DESTIERDT Géraldine, Receveur municipal

- ROSSELLE Jacques, Receveur municipal pour la période du 8 avril 2013 au 8 juillet 2013

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX 2014

M. SCHERTENLEIB David demande à l'assemblée l'autorisation de couper les sapins situés à côté de la parcelle ZI 111. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. SCHERTENLEIB à couper les sapins.

M. DUPUY Jean-François propose de créer 2 ou 3 places de stationnement à côté de la mairie, rue de la Laiterie pour 2014. L'assemblée demande de faire établir des devis.

Le Maire demande à l'assemblée de réfléchir aux travaux envisageables pour 2014.

Questions diverses :

Volets de la Mairie et de l'Ecole, façade côté cours

Le conseil municipal décide de démonter les volets de la mairie et de l'école et décide de reporter leur décision sur le devenir de ceux-ci.

Miroir au croisement du RD 268 et du RD 14

Etant donné que Mme DUPUY a coupé sa haie, le conseil municipal demande au Maire de réitérer sa demande de pose de miroir pour les usagers venant d'Avrecourt au croisement du RD 14 et RD 268 auprès du Pôle technique du conseil général.

Nettoyage de la salle des fêtes de Saulxures

L'assemblée fixe les dates au mardi 10 et mercredi 11 septembre 2013 à partir de 14h pour effectuer le nettoyage complet de la salle des fêtes de Saulxures. Tous les volontaires sont les bienvenus.

Cours de gym

Le Foyer informe l'assemblée de sa proposition de reprise de l'activité "gym".

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec les membres du foyer.

Cérémonie du 14 septembre 2013

Le Maire informe l'assemblée que la préparation de la salle des fêtes aura lieu le vendredi 13 septembre à 17h30.

Bornes incendie

Le Maire informe l'assemblée qu'il a fait changer le panneau de la réserve incendie à la demande des services de secours et que les bornes ont été vérifiées. Il reste à les numérotter et à purger le réseau d'eau.

Visite de l'usine de compostage et de l'usine d'incinération

Suite à la demande de l'assemblée en date du 10 juin, Mme SMANIOTTO informe que la visite de l'usine de compostage et de l'usine d'incinération aura lieu le mardi 24 septembre 2012 à partir de 10h30 sur site

Repas des Aînés

Le Maire rappelle que le repas des Aînés aura lieu le Dimanche 6 octobre 2013.

Vente de la maison communale

La commission voirie se rendra sur les lieux afin de définir la surface de terrain qui sera vendue avec la maison communale.

Étang communal

Le Foyer informe l'assemblée que la gestion de l'étang sera désormais prise en charge par M. BAUDHOIN Olivier.

En mairie, le 05/09/2013
Le Maire
Jean-Pierre DUPUY